



Rétablir une clôture entre deux propriétés

Par **bresla_old**, le **17/06/2007** à **22:20**

Bonsoir, nous venons d'acquérir, début juin 2007, une maison à Marseille, avec un jardin. Un de nos voisins a fait démolir, il y a environ un an, une petite dépendance dont le mur servait à clôturer nos deux propriétés en bout de jardin. Il a construit à la place une terrasse avec un évier et un plan de travail d'environ 3 m de long, qui est collé à ce qui reste de mur de séparation. Il y a installé une friteuse et un barbecue. Nous avons donc une vue plongeante sur cette terrasse, qui est en contrebas de notre propriété, et dont un muret de 0,70 m de hauteur sur 8 m de long nous sépare. Comme nous avons deux chiens, nous souhaitons fermer cet espace pour les empêcher de divaguer dans le quartier. Selon nos vendeurs, la démolition a eu lieu l'année dernière, avec un accord non écrit de leur part, il y avait un grillage de séparation que nos voisins ont enlevé en promettant de le remettre (ce qu'ils n'ont pas fait). Ils disent que nos chiens vont être une nuisance pour eux, nous ont fait des menaces de "régler définitivement le problème des chiens", et indiquent que l'abri de jardin qui se trouve sur notre terrain a été construit illégalement par nos vendeurs. Il s'agissait d'une dalle avec une pergola pour laquelle un permis de construire avait été obtenu, et qui a été modifiée en abri de jardin de 15 m², avec une simple déclaration de travaux. Ils nous menacent de la faire démolir si nous installons nos chiens en face de leur terrasse (c'est un projet que nous avons mais nous avons d'autres endroits possibles dans le jardin aussi). Que faire? Nous ne recherchons pas le conflit, juste la tranquillité chez nous. L'idéal serait de financer conjointement un mur raisonnable. Mais ne devraient-ils pas en prendre la charge financière? Ou, au moins, remettre un grillage? Quels recours avons-nous? Faut-il consulter le PLU? Merci de votre aide. Cordiales salutations.